

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE DIX HUIT DÉCEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Philippe LUCAS

OBJET

AFFAIRE N°2023_141_CC_5
Stratégie de gestion des milieux aquatiques
– Validation de la stratégie et choix d'un
scénario d'ambition 2024-2028

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
12 décembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
26/12/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme MéliSSa COUSIN - M. Tristan FLORIAN - Mme Virginie SALLE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M. Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 141 CC 5 : STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES – VALIDATION DE LA STRATÉGIE ET CHOIX D'UN SCÉNARIO D'AMBITION 2024-2028

Le Président de séance expose :

CONTEXTE

Une des composantes essentielles de la GeMAPI est la gestion des milieux aquatiques. Le contexte territorial spécifique du TCO a fait que depuis 2018 la majorité des actions transférées des communes vers le TCO relevait de la gestion des inondations.

Le TCO souhaite aujourd'hui rééquilibrer son action en développant tous les axes de la GeMAPI, à savoir la gestion des inondations qui comprend le volet « submersion, l'érosion côtière » ainsi que la gestion des milieux aquatiques.

Le TCO a fait le choix d'être accompagné par un groupement de bureaux d'études afin de définir sa feuille de route en la matière à travers l'élaboration de sa stratégie locale de gestion des milieux aquatiques.

ENJEUX DE L'ÉTUDE

Aujourd'hui le TCO compte trois milieux aquatiques de premier ordre du point de vue de la GEMAPI :

- La Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Saint-Paul, plus grande zone humide protégée des Mascareignes et labellisée RAMSAR, gérée par le GIP RNNESP.
- La Ravine Saint-Gilles : une des 2 rivières pérennes du TCO (avec la Rivière des Galets), cours d'eau classé, réservoir de biodiversité. Cette ravine concentre de nombreux enjeux (AEP, irrigation, tourisme, baignade, continuité écologique, gestion du trait de côte, usage portuaire à l'embouchure, inondation etc...).
- La Zone Humide de l'Hermitage : constituée d'une ravine sèche continuellement en eau du fait de la présence du rejet de la station d'épuration éponyme, un milieu aquatique s'est développé avec la présence d'espèces protégées telles que les poules d'eau. De plus, cette zone humide est la colonne vertébrale du projet de PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) Hermitage/Saline-les-Bains.

D'autres milieux aquatiques du territoire sont à considérer : les exutoires de ravines dont Petit et Grand Étang situées sur la commune de Saint-Leu, les zones humides de la rivière des Galets, ou encore les zones humides de Mafate. Le territoire compte aussi des zones humides d'altitude recensées en 2009 dans le cadre de l'inventaire des zones humides de La Réunion (Piton Rouge, Trois Bassins, Maïdo, Grand Bord).

CONTENU DE L'ÉTUDE

L'élaboration de la « Stratégie de gestion des milieux aquatiques » se déroule comme suit :

- Phase 1 : Mise à jour du diagnostic territorial approfondi, état des lieux ;
- Phase 2 : Définition de la stratégie de gestion des milieux aquatiques et formalisation du plan d'action ;
- Phase 3 : Définition d'un plan d'action spécifique à la ravine Saint-Gilles ;
- Phase 4 : Analyses complémentaires ;
- Tranche optionnelle : Définition d'un plan d'action spécifique à la ravine Hermitage.

La concertation fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'étude avec l'ensemble des parties prenantes de la gestion des milieux aquatiques.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude vient répondre aux enjeux opérationnels de la composante « gestion des milieux aquatiques » de la GeMAPI :

1. En rappelant le contour précis de la compétence GeMAPI et en détaillant par type de milieux aquatiques ce que cela signifie ;
2. En identifiant de manière précise les éléments naturels (cours d'eau, cordon dunaire, zones humides...) et les ouvrages hydrauliques susceptibles d'être concernés par cette compétence ;
3. En clarifiant les interfaces avec les autres compétences portées par le TCO ou d'autres acteurs (État, communes, propriétaires divers, ...) et leurs conséquences opérationnelles ;
4. En explicitant les dispositifs juridiques disponibles pour que les acteurs du territoire (collectivités locales et leurs groupements, services de l'État, financeurs...) puissent coopérer, mutualiser leurs moyens ou se coordonner dans la gestion des milieux aquatiques.

L'objectif est d'aboutir à une stratégie concertée avec l'ensemble des parties prenantes qui permette à la fois d'améliorer la qualité des milieux aquatiques (habitats et espèces), des services écosystémiques rendus (et donc la qualité de l'eau pour l'adduction en eau potable) et d'avoir une meilleure gestion du risque inondation tout en préservant certains usages récréatifs. Par ailleurs, cette démarche doit permettre de définir le rôle du TCO en tant que collectivité compétente en GEMAPI sur le volet GEMA. Mais aussi de définir quelle pourrait être la mise en œuvre de cette compétence par le TCO sur ces milieux qui relèvent généralement du Domaine Public Fluvial (DPF) ou du Domaine Privé de l'État (DPE) voir du Domaine Public Maritime (DPM) pour la continuité écologique aux embouchures.

PROPOSITION DE STRATÉGIE

Après la réalisation d'un diagnostic territorial (Phase 1) présenté à la Commission Eau du 13 juillet 2022, l'étude s'est poursuivie avec la construction de la stratégie d'intervention (Phase 2) des plans d'actions spécifiques (phase 3 et tranche optionnelle).

En matière de gestion des milieux aquatiques, la collectivité compétente en GeMAPI est plus en situation de « possibilité d'agir » que « d'obligation d'intervenir ». Si la compétence GEMAPI a donc été obligatoirement transférée aux EPCI, son mode d'exercice relève de la libre appréciation du Maître d'Ouvrage compétent. Il revient au TCO d'élaborer sa propre doctrine pour la gestion des milieux aquatiques présents sur son territoire.

- **Faire du TCO l'acteur de la gouvernance au service de la GEMA et producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation ;**
- **Participer à l'atteinte des objectifs Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour les masses d'eau superficielles du TCO ;**
- **Agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et conquérant leurs périphéries en plus des cœurs : conservation, restauration puis reconquête ;**
- **Promouvoir une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer (terre) ;**
- **Gérer l'héritage du passé et poser le TCO en pilote de la transition dans la gestion des EEE au bénéfice des milieux humides de l'océan indien.**

PROPOSITION DE 3 SCENARII D'AMBITIONS 2024-2028

Les ateliers de concertation organisés avec les parties prenantes de la gestion des milieux aquatiques ont permis de faire émerger un nombre important d'actions à entreprendre sur le territoire en mettant en lumière la nécessité de :

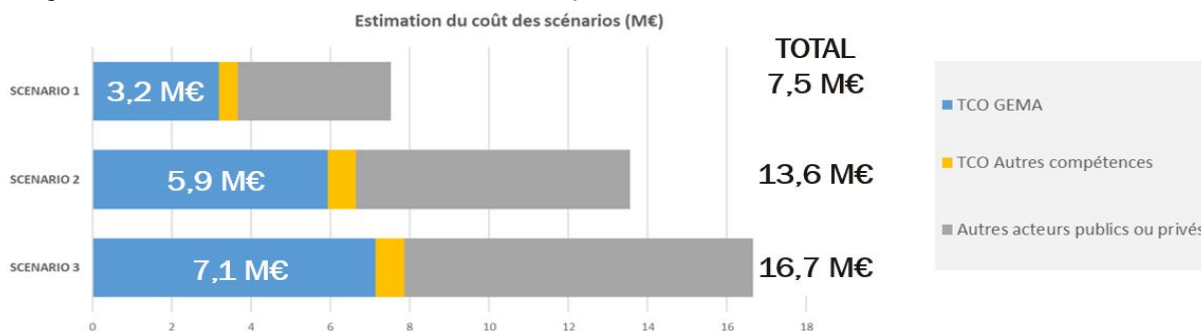
- **Expérimenter** sur les zones où il y a déjà suffisamment de connaissance ;
- **Aider l'acquisition de connaissances** en vue de concrétisations sur de nouveaux milieux ;
- **Étaler dans le temps** des actions afin de couvrir le périmètre au fur et à mesure.

Un travail de priorisation de ces actions pour la période 2024-2028 selon 3 scénarii d'ambitions a ensuite été opéré pour se remettre en adéquation avec les capacités à faire du TCO. Ces scénarii sont synthétisés dans le tableau en annexe.

Les scénarii, en complément des autres stratégies qui concourent à la GeMA, nécessitent d'engager différentes dépenses :

- Au titre de la GeMAPI par le TCO ;
- Au titre d'autres compétences du TCO ;
- Par d'autres acteurs.

Les dépenses à mobiliser sur 5 ans s'établissent de la façon suivante :



Les ressources attendues du TCO (via la taxe GeMAPI) pour le volet « Milieux Aquatiques » sont estimées à environ **3,2 M€ pour 5 ans** :

- Le part du scénario 1 revenant à l'exercice de la GeMAPI est finançable par les ressources attendues ;
- Avec la mobilisation de subventions, les ressources attendues peuvent même permettre d'engager assez largement des actions complémentaires du scénario 2 revenant à l'exercice de la GeMAPI.

Des besoins humains sont nécessaires pour exécuter les actions, pour les suivre lorsqu'elles sont externalisées et le cas échéant pour appuyer celles des autres acteurs.

Les estimations annuelles moyennes sur la durée s'établissent à :

- 1,5 à 2 ETP (Équivalent Temps Plein) pour le scénario 1 (correspond aujourd'hui à l'organisation statuée à effectif complet pour le service GeMAPI) ;
- 2,5 à 3 ETP pour le scénario 2 (+1 ETP supplémentaire par rapport au scénario 1) ;
- 3,5 à 4 ETP pour le scénario 3 (+2 ETP supplémentaires par rapport au scénario 1).

ÉTAPES À SUIVRE

La mise en œuvre de la stratégie proposée requiert, quel que soit le scénario, l'**engagement de différents acteurs** en situation. Le **besoin de garanties de réalisation**, coordonnées et concertées, justifie une **formalisation des engagements** des différents acteurs :

- Plan d'action global sur le périmètre du TCO ;
- Plans d'actions spécifiques de la ravine St-Gilles et zone humide de l'Hermitage.

Un formalisme de la contractualisation est à définir selon l'ambition validée, mais des **principes de contractualisation** sont d'ores et déjà proposés :

- Désignation des maîtres d'ouvrage des opérations ;
- Co-financements possibles des opérations ;
- Possibilité d'appui technique et administratif à la réalisation des opérations ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Suivi des plans d'actions ;

- Engagements réciproques de bonne coordination.

LE SCENARIO 1,

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 07/12/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 30/11/2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER les axes principaux de la stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques,**
- **VALIDER le principe de contractualiser avec les autres maîtrises d'ouvrages identifiées,**
- **VALIDER le scénario 1 d'ambition pour la période 2024-2028.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Axes de la stratégie	Thématique	Scénario 3		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Le TCO, acteur d'une gouvernance au service de la GEMA et producteur de connaissance au service du suivi des milieux, de l'enseignement des acteurs et du respect de la réglementation	Suivi et Connaissance	Assurer un rôle de coordinateur et d'accompagnateur au service des milieux :		
	Porteurs à connaissance	- Suivi et connaissance (suivis drones ciblés, signalements,...)		
	Bancarisation	- Portés à connaissance		
	Sensibilisation	- Bancarisation (bilan des actions, communication)		
	Contrôle	- Sensibilisation		
	Gouvernance	- Réglementation (polices diverses sollicitées pour respect des servitudes, règles, ...)		
Action		Inventorier et analyser les sites de dépôts sauvages afin d'identifier les secteurs prioritaires de lutte		
		Déployer des filets anti-déchets sur 4 à 5 sites	Déployer des filets anti-déchets sur 8 à 10 sites	
		Intensifier la verbalisation des auteurs de dépôts sauvages en lien avec les milieux aquatiques		
Atteinte des objectifs DCE pour les masses d'eau superficielles du TCO	Contrôle	Renforcer le contrôle de la pêche		
	Action	Mieux gérer le débit résultants des cours d'eau : faire des études volumes prélevables		
Gérer l'héritage du passé et se poser en pilote de la transition dans la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) au bénéfice des milieux humides de l'océan indien	Action	Continuer lutte manuelle/ mécanique contre les EEE		
		Expérimenter la lutte biologique contre les EEE		
Agir sur les milieux les plus dégradés en restaurant et conquérant leurs périphéries en plus des cœurs : Actions de conservation, restauration et reconquête	Connaissance	Améliorer la connaissance générale des ZH des hauts + embouchures	Améliorer la connaissance des zones humides de Mafate	
			Qualifier la fréquentation des milieux (capacité de charge) - ravine St-Gilles et Hermitage	Qualifier la fréquentation des milieux (capacité de charge) (autres secteurs)
	Action	Poursuivre mise en œuvre du plan de gestion de l'Étang de Saint-Paul		
		Restaurer les zones humides de St-Gilles, Hermitage et l'embouchure de Trois-Bassins	Reconquérir la ZH de l'Hermitage	Étendre la reconquête des ZH des bas
			Reconquérir la ZH de la ravine St-Gilles	Restaurer les ZH de Mafate
		Mieux prendre en compte les enjeux GEMA dans les protocoles de gestion des embouchures (toutes embouchures)	Restaurer les embouchures secondaires (hors récif)	
	Mettre en place des parcours pédagogique sur les ZH			
Développer une approche de rétention des eaux dans une logique de préservation du continuum terre mer (terre)	Connaissance	Quantifier le pouvoir de rétention des ZH des hauts		
		Élaborer un schéma de gestion du ruissellement et de l'érosion du BV intégrant des diagnostics agricoles parcellaires sur l'Étang de Saint-Paul	Élaborer des schémas de gestion du ruissellement et de l'érosion du BV intégrant des diagnostics agricoles parcellaires sur St-Gilles et en amont des récifs	
	Action	Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de l'infiltration	Accompagner techniquement les agriculteurs en amont de l'Étang de Saint-Paul	Accompagner techniquement des agriculteurs (formels et informels) sur ravine, St Gilles et en amont des récifs
		Faire émerger des GIEE en s'appuyant sur ceux existants sur ces sujets		
BUDGET	TOTAL	7 500 000 €	13 600 000 €	16 700 000 €
	GeMA TCO	3 200 000 €	5 900 000 €	7 100 000 €
	TCO autre	500 000 €	700 000 €	700 000 €
	Autres acteurs	3 800 000 €	7 000 000 €	8 900 000 €